



Achat internet par mon fils mineur

Par **K roline**, le **15/08/2016 à 10:27**

Bonjour,rnrnMon fils de 15 ans a subtilisé la CB de mon compagnon (nous ne sommes pas mariés) et a commandé sur un site basé à Paris une moto qu'il s'est fait livrer chez un ami. La facture est au nom de mon fils avec une fausse adresse et le paiement en prélèvement en 3 fois. Après vérification du compte de mon compagnon par internet, le premier règlement n'apparaît pas encore, car la transaction s'est faite le 13/08 dernier. Que puis-je faire ? contacter le vendeur pour lui faire part de l'escroquerie ? faire opposition auprès de la banque ? porter plainte contre mon fils?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **15/08/2016 à 16:37**

Bonjour,rnMettez vite opposition à ces prélèvements et changez de carte bancaire.rnIl est en outre important de pouvoir restituer le bien acheté illégalement.

Par **Lag0**, le **15/08/2016 à 17:13**

[citation]Que puis-je faire ?[/citation]rnBonjour,rnC'est plutôt à votre concubin (et non conjoint) d'agir. Vous, vous ne pouvez pas faire grand chose...

Par **BrunoDeprais**, le **15/08/2016 à 18:24**

Bonjour
Une moto? Sans carte grise?
Essayez tout simplement de faire jouer le délai de rétractation comme c'est de la VPC.

Par **Tisuisse**, le **16/08/2016** à **12:57**

Bonjour BrunoDeprais,
Si cette moto a été achetée à un particulier, fut-ce par correspondance, il n'existe pas de délai de rétractation.

Par **BrunoDeprais**, le **16/08/2016** à **15:39**

Bonjour Tisuisse,
A ma connaissance les particuliers ne possèdent pas de terminal CB, donc ça ressemble quand même à un achat chez un professionnel.

Par **Tisuisse**, le **16/08/2016** à **17:13**

C'est bien pourquoi j'ai dit "si..." !
Par contre, s'il l'a acheté à un particulier via un site du genre E-B ou LBC ou autre...